

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 MARS 2018

Etaient présents : Dominique VERET, Maire

Léonard Dillenschneider, Stéphanie Da Costa, Françoise Bosch, Raymonde Joigneault, Yves Chaudat, Philippe Héritier, Louis-Philippe Forey, Annick Sauvain,

Excusées : Laurence Patru, Pascale Gatti-Chevillon

Absente : Marie-Christine Leclercq

DELIBERATIONS

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial.

Vente Consorts Gachot et Fornerol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les transactions de vigne et de terre avec les Consorts Gachot et Fornerol soit pour le Consort Gachot un prix de 10 770.91Euros (vignes) et le Consort Fornerol (contours de vigne) pour un prix de 35.00Euros.

Finances

Une réunion est prévue le 16 mars prochain avec Madame la Trésorière de Nuits-Saint-Georges afin de lui présenter l'ébauche du Budget Primitif 2018.

Travaux

Le Maire fait le point sur les travaux actuels d'enfouissement des réseaux dans la Grande Rue et de ceux de la construction du local périscolaire.

Manifestations 2018 – Madame Annick Sauvain

Les différentes manifestations 2018 seront rappelées dans le prochain Bulletin Municipal actuellement en cours de préparation.

ONF

L'ONF demande au Maire de prendre un arrêté réglementant la circulation sur la voie communale n°4 reliant Moux à Antilly. Celle-ci sera barrée les samedis 10 mars, 17 mars, 24 mars et 31 mars 2018 de 7H à 18H30 afin de couper des arbres de la parcelle n° 32 de la forêt Sectionale d'Antilly.

Divers

La signature de l'acte notarié pour la vente de l'appartement communal 3 Rue du Petit Paris est arrêtée le 21 mars 2018.

Une réponse négative sera adressée à l'Harmonie Municipale de Nuits-Saint-Georges.

Le Conseil Municipal ne retient pas la proposition d'installer un distributeur à pain sur la commune.

Fin de la séance : 22 heures

